

Réforme du système de retraite : RETRAIT !

PREAVIS RECONDUIT JUSQU'AU 31 JANVIER

Le Gouvernement est têtue mais les français aussi. Plus de 60% d'entre eux souhaitent le retrait de ce projet de réforme (sondage Elabe du 23 janvier). Même le Conseil d'Etat, d'habitude si prudent et mesuré dans ses avis, se met à critiquer la méthode du Gouvernement, tellement pressé d'en finir avec notre système de retraite actuel.

Une critique acerbe

Ainsi, le Conseil d'Etat estime ne pas avoir eu le temps de « *garantir au mieux la sécurité juridique* » du projet selon un avis publié vendredi 24 janvier (➔ [voir l'avis](#)). Il déplore les « *projections financières lacunaires* » en particulier sur la hausse de l'âge de départ à la retraite, le taux d'emploi des seniors, les dépenses d'assurance-chômage et celles liées aux minima sociaux.

Alors que le Conseil d'Etat n'a pu disposer que de trois semaines pour rendre son avis sur les deux projets de loi (organique et ordinaire), le gouvernement a pendant ce temps modifié son projet à six reprises. Ce qui fait dire à nouveau au Conseil qu'il n'a pas été à même « *de mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de l'examen auquel il a procédé* ».

Un projet majeur... par ordonnances !

Macron-Philippe veulent refaire le coup des ordonnances sur le code du travail en faisant adopter au pas de charge une réforme qui plus est inaboutie. Jusque quand vont-ils s'entêter de la sorte face à l'inacceptable ?

Le Conseil d'Etat, décidément en grande forme, critique l'étude d'impact accompagnant les deux textes et le recours aux ordonnances d'une réforme « *inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir (...) l'une des composantes majeures du contrat social* ».

29 ordonnances sont prévues y compris « *pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite* », ce qui « *fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité* ». Certaines dispositions sont même jugées « *contraires à la Constitution* ».

Rien que ça ! Le Gouvernement serait donc bien inspiré de suivre les conseils de son Conseil. Aujourd'hui, la seule chose que tout le monde a bien comprise, **c'est qu'il faudra travailler plus longtemps !**

Qui a parlé d'essoufflement de la mobilisation sociale ?

La mobilisation sociale de ce vendredi 24 janvier a été un nouveau « temps fort ». Partout en France, plus de 200 manifestations ont été organisées. Ces rassemblements sont donc supérieurs à ceux de la journée du 5 décembre.

L'intersyndicale appelle à poursuivre le renforcement et l'élargissement de la mobilisa-

tion en **multipliant les initiatives les 30 et 31 janvier** en direction des citoyen·ne·s. Elle a également décidé d'une **nouvelle journée de grève et de manifestation à la veille de la Conférence de financement des retraites, mercredi 29 janvier**.

Le gouvernement doit entendre le mécontentement social sur son projet de réforme, et en tirer la seule conclusion qui s'impose : **le retirer et ouvrir de véritables négociations permettant de renforcer, améliorer et pérenniser notre système actuel de retraite**.

Toutes et tous en grève le 29 janvier

Le préavis de grève est reconduit jusqu'au 31 janvier

Paris, le 27 janvier 2020